

Qu'est-ce qu'une CHAM ?

Une classe à horaires aménagés est un dispositif spécifique construit en partenariat avec des institutions culturelles et sportives. Ces dispositifs prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. Ils sont intégrés au projet d'établissement. Les futurs collégiens et les collégiens motivés et aptes pour une pratique sportive renforcée et approfondie et désireux de poursuivre un cursus scolaire normal ont la possibilité d'intégrer une section sportive scolaire. La sélection des élèves s'effectue sur dossier scolaire et sportif.

Comment fonctionne une CHAM ?

Les élèves de la CHAM ont des emplois du temps aménagés afin de finir les cours à 15h24 les mardi, jeudi et vendredi, et de pouvoir pratiquer leur activité physique et sportive.

Qui est concerné par la CHAM ?

La CHAM fonctionne en partenariat avec le conservatoire de Chassieu, ainsi que 4 clubs de Chassieu (Chassieu badminton club, Chassieu aventure escalade, GLM Chassieu-Lyon, Chassieu natation). La CHAM Vinci ne fonctionne qu'avec ces 5 partenaires. Aucune convention supplémentaire, même exceptionnelle, ne peut plus être signée. Ainsi pour entrer en CHAM en 6^{ème}, un élève devra être affilié au conservatoire ou à l'un des clubs depuis le début du CM2 minimum.

Comment intégrer la CHAM ?

La sélection des élèves s'effectue sur dossier scolaire et sportif. Début mai, le Directeur du conservatoire et les entraîneurs donneront un dossier de pré-inscription aux élèves détectés (du secteur). Ce dossier devra être remis à cette même personne après une semaine maximum.

A la mi-mai, une commission de recrutement formée de la Direction, enseignants EPS, Directeur du conservatoire, éducateurs sportifs, se réunit afin de valider les dossiers des élèves présentés.

Les conditions d'intégration sont : être affilié au club support, rendre la fiche d'inscription, avoir un dossier scolaire montrant un élève volontaire.

Les enseignants veilleront à la mixité, la parité, avec maximum 5 élèves par « option » par classe.

Ce qui est attendu des élèves

S'engager pour 4 ans ;

Être rigoureux scolairement et sportivement ;

Être exemplaire en cours et hors cours, au collège et hors du collège ;

Adhérer obligatoirement à l'AS du collège pour les sportifs et représenter le collège lors des compétitions ;

S'investir dans la vie de l'EPS, de l'AS, du collège ;

Impossibilité de cumuler les options : bilangue, latin, grec, etc...

La direction du collège Vinci, Mme BAROTEAUX Principale et Mme CAPOLONGO Principale adjointe.

L'équipe EPS du collège Vinci Mme POZZOBON, M.BOLLIAND, M.LABONDE, M.CHEVRET.

Les clubs de badminton, d'escalade, de gymnastique, de natation et le conservatoire de Chassieu ; La municipalité de Chassieu, Le rectorat, La métropole du Grand Lyon.